

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRÊTÉ du PRÉSIDENT**

N° 2023-267

BCZ/SCD

**OBJET** : Liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine dans la spécialité musées

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 91-839 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine, articles 6-2°, 8 et 9,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles 14 à 17,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022, conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Considérant le fait que les six (6) décisions de nomination dans le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine, jointes au présent arrêté, permettent, conformément aux dispositions du décret n° 91-839 du 2 septembre 1991 modifié susvisé, à deux (2) emplois d'être pourvus au titre de la promotion interne au choix,

Considérant l'examen effectué le 3 octobre 2023 par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, assisté du collège composé des représentants des employeurs des collectivités affiliées, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine est annexée au présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française et notifié aux intéressés, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin le 3 octobre 2023



Le président,

Jacques Alain BÉNISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Député honoraire  
Président délégué du Conseil départemental  
Du Val-de-Marne

Publication sous forme électronique sur le site internet  
du CIG Petite Couronne [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

Du 5 octobre 2023 ..... au 5 décembre 2023

Annexe à l'arrêté n° 2023-267 du 3 octobre 2023 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine.

**Nom – Prénom**

**Collectivité ou établissement public**

Madame SUDRE Anne  
Monsieur VILLETTE Vincent

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE  
PARIS-EST-MARNE ET BOIS (T10)

La présente liste est arrêtée à deux (2) fonctionnaires.

Fait à Pantin le 3 octobre 2023



Le président,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a vertical stroke at the beginning.

Jacques Alain BÉNISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Député honoraire  
Président délégué du Conseil départemental  
Du Val-de-Marne

Publication sous forme électronique sur le site internet  
du CIG Petite Couronne [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

Du 5 octobre 2023 au 5 décembre 2023